



Congés payés, maladie et contrat de travail

Par **fab1712**, le **05/08/2011** à **10:08**

Bonjour,

Je suis actuellement en formation CUI(contrat unique d'insertion) en aide médico psychologique dans une maison de retraite. Je suis en arret de travail et mes congés payés commencent la semaine prochaine.

Vais je perdre mes CP? Si je ne les ai toujours pas pris a la fin de mon contrat(01/09/2011) mon employeur devra t il me les payer ou vais je les perdre?

Merci pour ses renseignements si précieux pour moi

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/08/2011** à **11:59**

Bonjour,

Si vous êtes encore en arrêt-maladie à la date prévue de départ en congés payés, vous pouvez demander leur report à l'employeur et si vous n'avez pas pu les prendre avant le terme du contrat, ils devront vous être indemnisés...